



***Direction Technique Nationale***

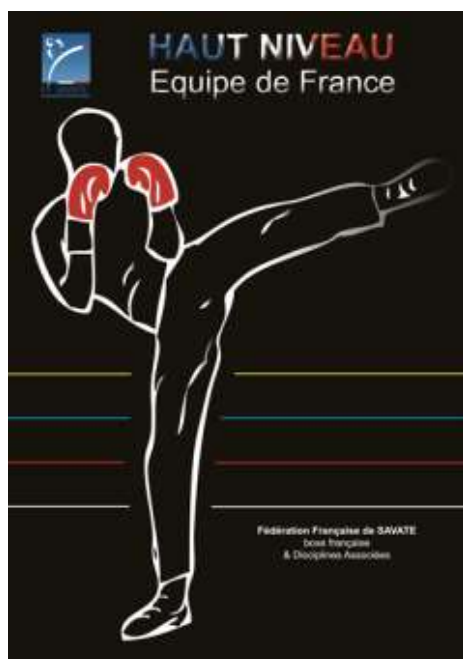
***SAISON SPORTIVE 2020***

## ***MODALITÉS DE SÉLECTION***

### ***EQUIPE DE FRANCE***

***Disciplines : COMBAT & ASSAUT***

***Seniors/Juniors/Jeunes***



## SOMMAIRE

<b>1. Cadre général .....</b>	<b>p. 4</b>
<b>2. Comités de sélection .....</b>	<b>p. 5</b>
<b>3. Critères de sélection.....</b>	<b>p. 5</b>
<b>4. Engagements des sportifs (ves) .....</b>	<b>p. 7</b>
<b>a) Les titulaires</b>	
<b>b) Les remplaçants</b>	
<b>5. Engagements de la Fédération .....</b>	<b>p. 8</b>
<b>a) Envers les titulaires</b>	
<b>b) Envers les remplaçants</b>	
<b>6. Procédure administrative.....</b>	<b>p.10</b>

## Introduction

La réussite au plus haut niveau est le rêve de tous les athlètes. C'est aussi le résultat d'un engagement sans faille de l'intéressé et du savoir-faire de sa fédération.

L'excellence sportive passe donc par un dévouement du tireur pour son sport. Le titulaire sélectionné en Equipe de France devra défendre les valeurs de la Fédération Française de Savate Boxe Française lors des compétitions continentales et internationales et devra viser les titres internationaux lors de chaque compétition. Il représentera la France.

Conformément aux règlements fédéraux, La Direction Technique Nationale a la responsabilité des équipes de France ainsi que la mise en œuvre du Plan de Performance Fédéral. Ce plan stratégique définit les grands axes de notre action « de la détection aux équipes de France ».

Pour la saison 2020 : La fédération souhaite conserver la première place des nations dans nos deux disciplines (Assaut et Combat) et permettre aux sportifs et aux sportives d'atteindre les performances de haut niveau dans les différents championnats.

Pour cela, la Direction Technique Nationale met en place un programme de regroupements en amont des compétitions internationales afin de préparer les rendez-vous internationaux dans les meilleures conditions. Cela implique de la part de nos tireurs une présence active et obligatoire lors des stages.

La fédération, soutenue par le Ministère des Sports, apporte les moyens nécessaires pour mettre en œuvre les différents projets sportifs.

Les sportifs qui représenteront la France seront sélectionnés à l'issue des compétitions nationales.

Cette saison les tireurs seniors pourront faire les deux championnats (Assaut et Combat). Toutefois, ils ne pourront être sélectionnés que dans une seule équipe de France.

A l'issue de la délibération des comités de sélections, les sportifs et les sportives seront informés des propositions de sélection (titulaire ou remplaçant). Ils devront se positionner dans les conditions définies par la fédération (Les sélections ne seront définitives qu'après retour du document signé concernant la proposition de la sélection et acceptation des conditions). Les membres de l'Equipe de France pourront faire appel, si besoin, à la Direction Technique Nationale pour être accompagnés dans leur démarche auprès de leur employeur ou de leur organisme de formation.

Dans l'attente de vous retrouver, la Direction Technique Nationale vous souhaite une bonne saison sportive 2020.

*Thierry Mardargent*  
*Directeur Technique National*

## 1. Cadre général :

- ✓ La Direction Technique Nationale a la responsabilité des équipes de France
- ✓ Le comité de sélection est composé d'un membre du bureau et de membres représentant la Direction Technique Nationale. Il sera validé par le bureau et le comité Directeur pour l'olympiade.
- ✓ Les finalistes des différents championnats de France ne sont pas automatiquement sélectionné(e)s pour représenter la France (cf. règlements fédéraux).
- ✓ Le comité de sélection déterminera le sportif ou la sportive (par catégorie) qui nous permettra de représenter le mieux la France et obtenir le titre du championnat de référence (Monde ou Europe)
- ✓ Seul le sportif (ou la sportive) désigné(e) titulaire pourra représenter la France aux compétitions de référence
- ✓ Seuls les entraîneurs nationaux nommés par le Directeur Technique National pourront échauffer et coacher les tireurs lors :
  - **du championnat d'Europe Combat 2020 (Seniors H et F)**
  - **du championnat du Monde Assaut 2020 (Seniors H et F)**
  - **du championnat d'Europe Combat 2020 (Juniors H)**
  - **du championnat d'Europe Jeunes 2020 (- de 18 ans)**
  - de toutes les compétitions identifiées dans le programme Equipe de France
- ✓ Le titulaire de l'équipe de France 2020 pourra éventuellement participer à d'autres compétitions sous réserve d'informer obligatoirement et au préalable la direction technique nationale.
- ✓ Dans le cas d'une double nationalité, la fédération appliquera les règlements de la Fisav en vigueur
- ✓ Le titulaire sera membre de l'«Equipe de France (Combat ou Assaut) 2020» de la catégorie d'âge
- ✓ Le remplaçant peut être sollicité afin de suppléer un titulaire
  - Dans ce cas :
    - il pourra bénéficier des avantages liés à cette sélection
    - il devra respecter les obligations (stages et compétitions)
- ✓ Les athlètes seront libres d'accepter ou de refuser la proposition faite par le comité de sélection. Un courrier leur sera adressé individuellement.

### **Dans la situation où le tireur (se) refuse :**

- ✓ Il ne pourra pas prétendre aux avantages liés au statut de titulaire.
- ✓ Il ne pourra pas prétendre à figurer sur une liste ministérielle.

## 2. Les comités de sélection :

### **1) Comité de sélection COMBAT Seniors (H/F) et Juniors**

**7 personnes**

- Un représentant du bureau, M. Rodolphe Redon, vice-président  
Ou son suppléant, M. Philippe Suisse, secrétaire général
- Le DTN, M. Thierry Mardargent
- Le DTN adjoint en charge du haut niveau, M. Hubert Abela
- L'entraîneur national référent de l'EQF seniors combat homme, M. Richard Aguenihnaï
- L'entraîneur national référent de l'EQF seniors combat femme, Mme Nancy Joseph- Bruniot
- L'entraîneur national, M. Fathi Mira
- L'entraîneur national Christophe Neuville

### **2) Comité de sélection ASSAUT (hommes et femmes)**

**5 personnes**

- Un membre du bureau, M. Philippe Suisse, secrétaire général  
Ou son suppléant, M. Rodolphe Redon, vice-président
- Le DTN, M. Thierry Mardargent
- Le DTN adjoint en charge du haut niveau, M. Hubert Abela
- L'entraîneur national référent de l'EQF assaut, M. Christophe Neuville
- L'entraîneur national, Fathi Mira

### **3) Comité de sélection COMBAT juniors (hommes et femmes)**

**5 personnes**

- Un membre du bureau, M. Philippe Suisse, secrétaire général  
Ou son suppléant, M. Rodolphe Redon, vice-président
- Le DTN, M. Thierry Mardargent
- Le DTN adjoint en charge du haut niveau, M. Hubert Abela
- L'entraîneur national référent de l'EQF Combat juniors, Fathi Mira
- L'entraîneur national, Mme Nancy Joseph-Bruniot

### **4) Comité de sélection ASSAUT jeunes (H/F)**

**3 personnes**

- Un membre du comité directeur de la fédération, Mme Isabelle Coquiard
- Le DTN, M. Thierry Mardargent
- L'entraîneur national référent de la catégorie, M. Richard Aguenihnaï

### 3. Critères de sélection pour toutes les équipes

#### **a) Equipe de France 2020 :**

Le comité de sélection est responsable du choix des titulaires et des remplaçants des équipes de France pour participer aux Championnats.

Le Directeur Technique National s'engage à communiquer auprès du bureau et du comité directeur fédéral les noms des sportifs sélectionnés.

**Les sportifs (ves) seront prévenus par e-mail et par courrier. Ils devront répondre rapidement et envoyer les pièces demandées afin de confirmer l'acceptation de la sélection proposée par le comité.**

**Toute absence de réponse dans le délai prévu dans le courrier pourrait remettre en cause la sélection proposée.**

Le comité de sélection tiendra compte d'un ensemble d'éléments pour prendre sa décision :

- Les règlements fédéraux nationaux et internationaux
- Les observations sur le championnat concerné par la catégorie
- Le parcours antérieur du sportif ou de la sportive
- Du nombre de combats ou assauts effectués, du nombre de victoires
- La qualité technique et tactique de ses combats ou des assauts
- L'investissement dans les stages ou autres regroupements proposés
- Les compétitions internationales éventuelles (gala)
- Le respect des principes républicains et des valeurs citoyennes de notre pays

**NB : Les remplaçants seront identifiés sur la base des mêmes critères que les titulaires.**

#### **Quelques éléments complémentaires à prendre en compte :**

- Le comité de sélection se laisse la possibilité de faire un combat ou un assaut test afin d'identifier le titulaire.
- Le comité de sélection se laisse la possibilité de ne pas sélectionner de remplaçant s'il estime qu'aucun sportif (ve) n'a les aptitudes pour suppléer le titulaire.
- Le comité de sélection se laisse la possibilité de sélectionner plusieurs remplaçants (2 maximum) pour palier un forfait. Dans le cas du remplacement du titulaire, une épreuve test pourra être organisée par la Direction Technique Nationale pour faire son choix.

## **B) COMPETITIONS INTERNATIONALES DE REFERENCE SENIOR ET JUNIOR :**

**Nombre de sportifs potentiellement sélectionnables au regard des inscrits au championnat de France :**

- 1 athlète féminine (senior) par catégorie de poids
- 1 athlète masculin (senior) par catégorie de poids
- 1 athlète masculin (junior) par catégorie de poids

Attention, toutes les catégories de poids ne sont pas systématiquement représentées.

La Fédération internationale se réserve le droit de ne pas ouvrir une catégorie de poids si elle juge que le nombre d'inscrits n'est pas suffisant.

**La Direction Technique Nationale ne sélectionnera pas d'athlète si aucun adversaire n'est inscrit dans sa catégorie de poids dans le championnat international.**

<b>Femmes</b>	- 48 kg	de 48 kg à 52 kg	de 52 kg à 56 kg	de 56 kg à 60 kg	de 60 kg à 65 kg	de 65 kg à 70 kg	de 70 kg à 75 kg	+ de 75 kg		
<b>Hommes Seniors &amp; Juniors</b>			- 56 kg	de 56 kg à 60 kg	de 60 kg à 65 kg	de 65 kg à 70 kg	de 70 kg à 75 kg	de 75 kg à 80 kg	de 80 kg à 85 kg	+ de 85 kg

## **C) COMPETITION INTERNATIONALE DE REFERENCE – DE 18 ANS :**

**Nombre de sportifs potentiellement sélectionnables au regard des inscrits au championnat de France :**

- 1 athlète féminine (cadette) par catégorie de poids
- 1 athlète masculin (cadet) par catégorie de poids

Attention, toutes les catégories de poids ne sont pas systématiquement représentées.

La Fédération internationale se réserve le droit de ne pas ouvrir une catégorie de poids si elle juge que le nombre d'inscrits n'est pas suffisant.

**La Direction Technique Nationale ne sélectionnera pas d'athlète si aucun adversaire n'est inscrit dans sa catégorie de poids dans le championnat international.**

<b>FILLES</b>	- 48 kg	de 48 kg à 52 kg	de 52 kg à 56 kg	de 56 kg à 60 kg	de 60 kg à 65 kg	de 65 kg à 70 kg	+ de 70 kg			
<b>GARÇONS</b>	- 48 kg	de 48 kg à 52 kg	de 52 kg à 56 kg	de 56 kg à 60 kg	de 60 kg à 65 kg	de 65 kg à 70 kg	de 70 kg à 75 kg	de 75 kg à 80 kg	de 80 kg à 85 kg	+ de 85 kg

## 4. Engagement des sportifs (ves)

### a) Les tireurs titulaires « Equipe de France 2020 » :

Les athlètes s'engageront dans le programme défini par la Direction Technique Nationale

- ✓ Ils signeront la convention de performance sportive Equipe de France **pour les seniors et les juniors ou contrat d'engagement pour les jeunes** qui prendra effet du premier jour du premier stage jusqu'au dernier jour de la compétition identifiée.
- ✓ En cas d'absence ou de non-respect du programme (non présence aux stages du premier au dernier jour par exemple), la Direction Technique Nationale se laisse la possibilité de remplacer le titulaire.
- ✓ En cas d'absence pour blessure, le tireur devra fournir un certificat médical. La Direction Technique Nationale se laisse la possibilité de demander une visite dans un centre médical pour effectuer une deuxième expertise. La fédération prendra en charge les frais de la contre-expertise et les frais de déplacement sur la base des règles fédérales.
- ✓ Le titulaire de l'équipe de France 2020 (senior et junior) pourra éventuellement participer à d'autres compétitions pendant la durée de la convention sous réserve d'informer obligatoirement et au préalable la Direction Technique Nationale.

Cette participation implique :

- le respect des règles fédérales plus particulièrement les procédures médicales (délais entre deux combats, ou deux tournois) pour préserver l'intégrité physique des sportifs
- le respect des engagements précisés dans la convention afin de préserver le bon déroulement des stages et des compétitions
- ✓ L'athlète s'engage à subir l'ensemble des examens médicaux exigés dans le cadre de la surveillance médicale réglementaire et pour le passeport médical.
- ✓ S'engage à se maintenir en forme permettant de préparer la saison internationale et à être vigilant sur son poids au vu de sa catégorie
- ✓ Respecter les dispositifs de lutte contre le dopage
- ✓ Respecter les règlements fédéraux

### b) Les tireurs remplaçants :

- ✓ Les sportifs désignés « Remplaçants » **ne seront pas invités** à participer aux stages préparatoires sauf s'ils sont désignés titulaires. Dans ce cas, les règles pour les titulaires s'appliqueront.
- ✓ Si un remplaçant est sollicité afin de suppléer un titulaire, il pourra éventuellement participer à d'autres compétitions pendant la durée de la convention sous réserve d'informer obligatoirement et au préalable la Direction Technique Nationale.
- ✓ S'engage à se maintenir en forme permettant de préparer la saison internationale et à être vigilant sur son poids au vu de sa catégorie



- ✓ Respecter les dispositifs de lutte contre le dopage
- ✓ L'athlète s'engage à subir l'ensemble des examens médicaux exigés dans le cadre de la surveillance médicale réglementaire et pour le passeport médical.
- ✓ Respecter les règlements fédéraux

## 5. Engagements de la Fédération :

### Envers les tireurs titulaires « Equipe de France 2020 »

- ✓ Ils pourront prétendre à une inscription sur une liste ministérielle suivant les critères définis dans le Plan de Performance Fédéral et l'âge.
- ✓ Ils bénéficieront d'une prise en charge totale (selon barème fédéral) des examens médicaux requis dans le cadre du suivi médical réglementaire,
- ✓ S'ils sont inscrits sur la liste Sportif de Haut Niveau (uniquement les catégories « Senior et junior »), ils pourront :
  - Prétendre à des aides personnalisées, sous certaines conditions définies par la Direction Technique Nationale et sous réserve que l'aide attribuée par le Ministère soit maintenue
  - Bénéficier d'une aide supplémentaire au regard des performances sportives et sur la base de critères choisis par la Fédération (nombre de combats ou d'assauts effectués, victoires, défaites ou nuls, présence aux stages et investissement personnel),
- ✓ Ils bénéficieront d'une dotation équipe de France (équipement, matériel)
- ✓ Ils bénéficieront d'un accompagnement socioprofessionnel
- ✓ Ils seront pris en charge à 100% pour les stages et les compétitions.
- ✓ Ils seront remboursés pour les frais de déplacement sur la base des règles financières fédérales.

### Envers les tireurs remplaçants équipe de France senior et junior :

- ✓ Le DTN pourra éventuellement inscrire ces sportifs sur la nouvelle liste ministérielle « Collectifs Nationaux » les remplaçants des EQF senior et junior suivant les critères définis dans le Plan de Performance Fédéral et sous réserve d'avoir réalisé le Suivi Médical Réglementaire (SMR).

## 6. Procédure administrative :

Etape 1 : Comités de sélection

Etape 2 : Courrier d'engagement adressé aux athlètes

Etape 3 : Retour engagement signé par les athlètes

Etape 4 : Confirmation de l'inscription sur le championnat au regard des inscrits des autres nations

Etape 5 : Information auprès du bureau et du comité directeur fédéral

Etape 6 : Convocation aux stages et aux compétitions